

LEGENDE :

PF : Porte fenêtre

FAV : Fenêtre allège vitrée

FAP : Fenêtre allège pleine

VR : Volet roulant

GC : Garde corps

PV : Pare vue

EP : Eau pluviale

R : Réfrigérateur

LL : Lave linge

LV : Lave vaisselle

C : Cuisson

Tri : Tri sélectif

LC : Linéaire complémentaire

RP : Robinet de puisage

Placard

Tableau électrique

Radiateur

Sèche-serviette

Soffite et faux plafond

Eclairage extérieur



SCCV POISSY

EUROPE



Hall D

Allée Rouget de Lisle



6^{ème} étage

APPARTEMENT - 4 Pièces

Logement	Bâtiment	Etage
62	D	R+6

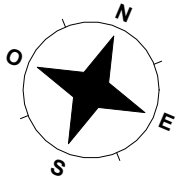
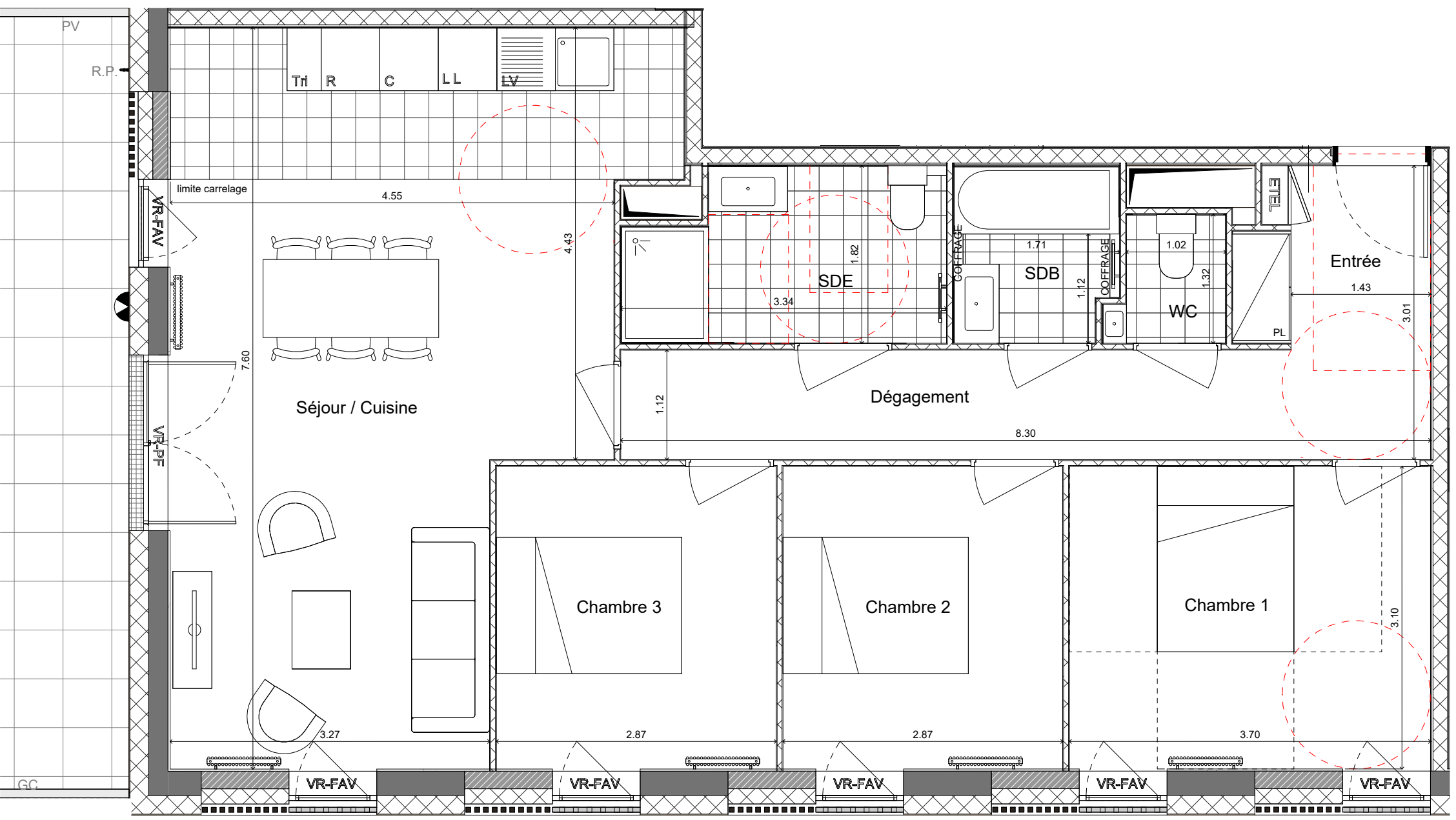
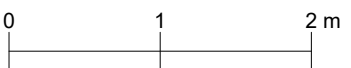
Chambre 1	12.0 m ²
Chambre 2	9.1 m ²
Chambre 3	9.1 m ²
Dégagement	9.3 m ²
Entrée	3.6 m ²
SDB	3.0 m ²
SDE	5.5 m ²
Séjour / Cuisine	32.5 m ²
WC	1.4 m ²
Surface Totale Habitable	85.6 m ²
Balcon	28.5 m ²
Surface Totale Extérieure	28.5 m ²
Surface Totale Privative	114.0 m ²

Indice :0

Modifié le :

Date : 25/06/26

Echelle : 1:50



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.

LEGENDE :

- PF : Porte fenêtre

FAV : Fenêtre allège vitrée

FAP : Fenêtre allège pleine

VR : Volet roulant

GC : Garde corps

PV: Pare vue

EP : Eau pluviale

NEP : Naissance eau pluviale

R : Réfrigérateur

LL : Lave linge

LV : Lave vaisselle

C : Cuisson

Tri : Tri sélectif

LC : Linéaire complémentaire

RP : Robinet de puisage
- Placard
- Tableau électrique
- Radiateur
- Sèche-serviette
- Soffite et faux plafond
- Eclairage extérieur



SCCV POISSY
EUROPE



Hall D
Allée Rouget de Lisle



6 ème étage

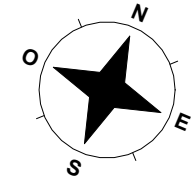
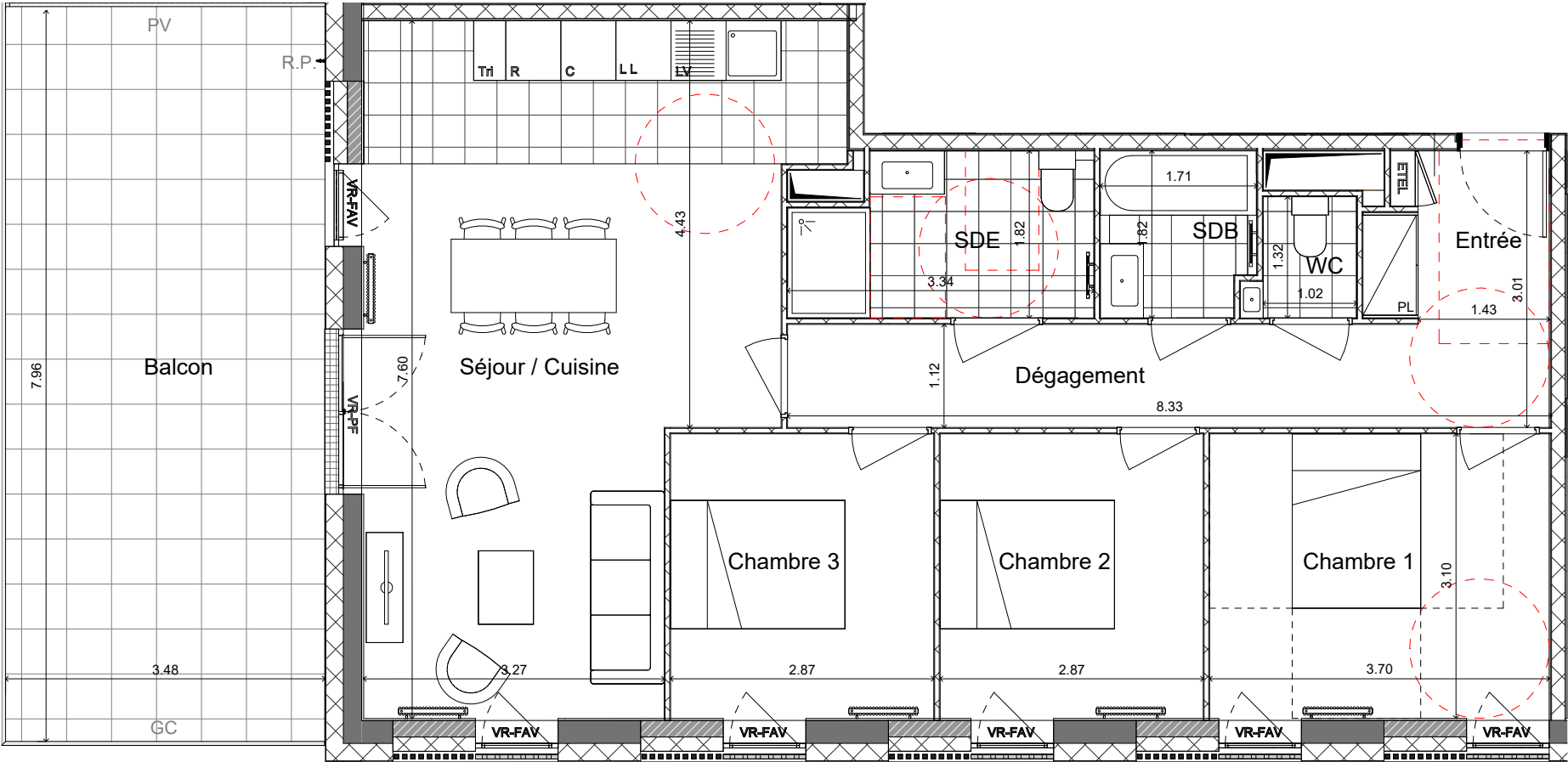
APPARTEMENT - 4 Pièces

Logement	Bâtiment	Etage
62-EXT	D	R+6

Chambre 1	12.0 m ²
Chambre 2	9.1 m ²
Chambre 3	9.1 m ²
Dégagement	9.3 m ²
Entrée	3.6 m ²
SDB	3.0 m ²
SDE	5.5 m ²
Séjour / Cuisine	32.5 m ²
WC	1.4 m ²
Surface Totale Habitable	85.6 m ²
Balcon	28.5 m ²
Surface Totale Extérieure	28.5 m ²
Surface Totale Privative	114.0 m ²

Indice :0 Modifié le :

Date : 25/06/26 Echelle : 1:70



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.